

Communiqué de presse

Le 10 juillet 2025

Immobilier

- **La nouvelle note de conjoncture économique sur les coûts des travaux : une stabilisation des coûts confirmée**
- **Une première note de conjoncture dédiée au secteur du handicap**
- **Une newsletter dédiée à l'immobilier à l'Anap**

L'Anap poursuit son décryptage trimestriel de la conjoncture économique des projets immobiliers des secteurs sanitaire et médico-social. Nouveauté et témoin de son investissement croissant dans le champ du handicap, l'Anap propose une première note de conjoncture économique dédiée aux projets immobiliers d'établissements prenant en charge des personnes en situation de handicap. Des points de repère surfaciques immobiliers pour le handicap et d'autres outils dédiés suivront prochainement. Une newsletter dédiée à l'immobilier est également lancée : il est d'ores et déjà possible de s'y inscrire.

Une note inédite dédiée au secteur du handicap

Pour la première fois, une note spécifique sur l'évolution et les perspectives des prix des travaux est consacrée aux établissements pour personnes en situation de handicap. Issue de l'analyse de 18 opérations immobilières référencées dans la base de données Oscimes®, portée avec la conférence des DG de CHU, cette note éclaire les maîtres d'ouvrage du secteur avec des informations clés :

- Une majorité d'opérations renseignées sont portées par le secteur privé non lucratif (81%).
- Les projets sont de taille modeste mais adaptés aux besoins spécifiques des publics accueillis.
- Le ratio cout travaux/m² SDO recommandé actuellement pour les opérations de type handicap, est d'environ 2 000 € HT, à nuancer selon les spécificités de chaque opération.
- Compte-tenu de la similitude des opérations de type « handicap » avec les constructions de logements (secteur actuellement en difficulté), une concurrence accrue entre les entreprises est constatée, qui conduit à une stabilisation des prix, voire une baisse dans des contextes particuliers.

Cette note s'inscrit dans le renforcement de l'accompagnement de l'Anap du secteur médico-social et en particulier dans le champ du handicap.

Des points de repère surfaciques et organisationnels pour les projets immobiliers du secteur handicap seront présentés à l'automne 2025 avec d'autres outils dédiés.

> [Télécharger la note de conjoncture handicap](#)

Une conjoncture favorable à la maîtrise des coûts

La seconde note analyse l'évolution des indices de prix de la construction du secteur sanitaire, qui se stabilisent depuis 2024. Dans un contexte de ralentissement de l'activité du secteur du logement neuf, les opérations en santé bénéficient d'une concurrence accrue entre entreprises, favorisant une stabilisation, voire une baisse des prix.

L'Anap propose des leviers concrets pour optimiser les coûts :

- L'usage d'une matrice des risques tout au long de l'opération
- La structuration des projets en tranches fermes et conditionnelles
- L'adoption de principes « low tech » pour renforcer la résilience et l'efficacité énergétique.

Ces publications s'adressent à l'ensemble des maîtres d'ouvrage et professionnels de l'immobilier en santé, et visent à soutenir une programmation plus efficiente, adaptée aux enjeux actuels du secteur.

> [Télécharger la nouvelle note de conjoncture immobilière](#)

Une newsletter dédiée à l'immobilier

L'Anap lance une newsletter thématique dédiée aux enjeux immobiliers. Les professionnels y retrouveront des éléments liés à l'analyse de la conjoncture économique, des bonnes pratiques issues du terrain et des conseils d'experts.

> [Recevoir la newsletter "immobilier" de l'Anap](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : communication@anap.fr +33 6 13 85 04 45